

facture de nos cablovisseurs qu'on remettra au ministre des Finances (M. Lalonde).

En septembre, le gouvernement a majoré la taxe d'accise sur les alcools, non pas de 6 et de 5 p. 100 comme il aurait dû le faire pour respecter son propre programme, mais de 13.3 p. 100. Il a augmenté la taxe d'accise sur le tabac de 15.8 p. 100. Enfin, pour faire bonne mesure, il se propose de supprimer la seule échappatoire fiscale qui reste si l'on peut dire, la déduction de \$100 pour les dons de charité. Il a dit qu'il éliminerait également cette disposition qui pourrait faire perdre 85 millions de dollars aux œuvres de charité du Canada.

Je voudrais signaler une chose qui a été oubliée. Depuis un certain temps, et encore aujourd'hui, le gouvernement a beaucoup parlé du crédit d'impôt au titre des enfants. Ce crédit était de \$326 et le gouvernement a dit qu'il accordait une grosse augmentation en le portant à \$343. Quelle générosité! C'est quand même une augmentation. Cela coûtera au gouvernement 95 millions au cours des quatre prochaines années.

Ce que le gouvernement a omis de nous dire, c'est que le seuil du revenu familial sera maintenu à celui de 1981, ce qui lui permet d'empocher 335 millions. Tout compte fait, le gouvernement, en dépit des modifications apportées au crédit d'impôt pour enfants, réalise un gain net de 240 millions par année. Il se garde bien de nous donner des précisions de ce genre.

Enfin, je termine ma brève intervention en rappelant à nos vis-à-vis qu'au moment où ils se prononceront, dans quelques minutes, à l'appui du projet de loi, ils approuveront en fait un régime fiscal qui permet à des milliers de Canadiens gagnant \$50,000, \$60,000 et \$100,000 par année de ne pas payer un sou d'impôt sur le revenu, pendant que la plupart de leurs concitoyens, dont l'impôt est prélevé à la source, doivent payer pour les échappatoires qu'ils ont créées. Par exemple, de tous ceux qui gagnent \$50,000 par année, 8,031 n'ont pas payé d'impôt l'an dernier. Dans la tranche des \$100,000 à \$150,000, 793 n'ont pas payé un sou d'impôt. Enfin, parmi les quelques particuliers qui ont gagné plus d'un quart de million l'an dernier, 239 ont totalement échappé à l'impôt. Je pense que cette situation est très bien illustrée par le proverbe: «Qui paie les violons choisit la musique». Ceux-là mêmes qui garnissent les coffres du parti libéral et qui, je le soupçonne, contribuent également à la caisse du parti conservateur, sont sûrement les grands bénéficiaires d'un régime fiscal qu'on cherche même à rendre plus généreux à leur intention.

Enfin, pour terminer, je m'adresserai au ministre d'État aux Finances. Nous avons tous collaboré pour faciliter l'adoption rapide de cette mesure. Nous avons tous collaboré et de nombreux députés ont sacrifié les amendements qu'ils auraient voulu apporter au projet de loi, pour qu'il puisse être adopté aujourd'hui même. Je demande donc au ministre des Finances de veiller à ce que les effectifs du ministère du Revenu National soient suffisants pour que les déclarations d'impôt de 1983 puissent être étudiées à temps et pour éviter qu'un certain nombre de contribuables ne soient obligés d'attendre leurs remboursements jusqu'en octobre ou novembre. Ainsi, les bénéficiaires de remboursement auront au moins l'occasion de se réjouir en 1983.

Le président suppléant (M. Corbin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Impôt sur le revenu—Loi

Le président suppléant (M. Corbin): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 15 décembre 1983, je dois mettre aux voix toute question nécessaire pour disposer à l'étape de la troisième lecture de l'étude du projet de loi dont la Chambre est saisie.

M. MacLaren, au nom de M. Lalonde, et appuyé par M. Bussièrès, propose:

Que le projet de loi C-2, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et à effectuer des modifications corrélatives au Régime de pensions du Canada et à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit maintenant lu pour la 3^e fois et adopté.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Corbin): Convoquez les députés. (La motion de M. MacLaren, au nom de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 4)

POUR

Messieurs

Allmand	Dionne	Kaplan
Appolloni (M ^{me})	(Chicoutimi)	Kelly
Axworthy	Dionne	Killens (M ^{me})
Bachand	(Northumberland- Miramichi)	Lachance
Baker	Dubois	Lajoie
Beauchamp-Niquet (M ^{me})	Duclos	Lalonde
Bégin (M ^{me})	Dupont	Lamontagne
Berger	Dupras	Landers
Blais	Duquet	Lang
Bloomfield	Erola (M ^{me})	Laniel
Bockstael	Ethier	Lapierre
Bossy	Evans	Lapointe (Charlevoix)
Breau	Ferguson	Lapointe (Beauce)
Bujold	Fisher	LeBlanc
Burghardt	Fleming	Leduc
Bussièrès	Flis	Lefebvre
Caccia	Foster	Loiselle
Campbell (M ^{lle}) (South West Nova)	Fox	MacBain
Campbell (LaSalle)	Frith	MacEachen
Campbell (Cardigan)	Garant	MacGuigan
Chénier	Gauthier	MacKasey
Chrétien	Gendron	MacLaren
Collenette	Gimaël	MacLellan
Comtois	Gingras	Malépart
Corbin	Gourd (Argenteuil-Papineau)	Maltais
Corriveau	Gourde (Lévis)	Marceau
Cosgrove	Gray	Massé
Côté (M ^{me})	Guilbault	Masters
Cousineau	Harquail	McCauley
Cullen	Henderson	McRac
Cyr	Herbert	Munro (Hamilton-Est)
Dawson	Hervieux-Payette (M ^{me})	Nicholson (M ^{lle})
De Bané	Hopkins	Olivier
de Corneille	Hudecki	Ostiguy
Demers	Isabelle	Ouellet
Deniger	Itinuar	Parent
Desmarais	Johnston	Pelletier
Dion	Joyal	Penner
		Pepin